

PROTECTION DE LA TÊTE



La norme EN 397

Dans certains secteurs d'activité, le **port de certains EPI est obligatoire et normé**. Ainsi les normes des casques de protection sont nécessaires pour garantir une protection optimale. Appliquée aux casques de protection, la norme EN 397 définit les méthodes d'essai, les exigences physiques et les exigences de marquage pour les casques de protection. Elle doit être respectée par tous les casques **destinés à un usage professionnel**

Détails sur la réglementation EN 397

La norme EN 397 définit les exigences de performance et physiques obligatoires pour les casques d'industrie. Selon la réglementation autour des casques de protection, comme définit par la norme EN 397, les exigences physiques obligatoires qui s'appliquent aux casques de protection sont les suivantes :

- Une capacité d'**absorption des chocs jusqu'à 5 kN**
- Une **résistance à la pénétration**
- Une **résistance à la flamme**
- Une **résistance de la jugulaire jusqu'à 25 daN**

Les essais facultatifs :

- L'**isolement électrique** : Le casque doit posséder une isolation électrique pour protéger des risques électriques.

- La résistance à la **pénétration à températures extrêmes (basses et hautes)** : Le casque doit avoir une certaine résistance face aux risques de pénétrations à températures extrêmes, qu'elles soient très froides ou extrêmement chaudes.
- La résistance à la **déformation latérale**
- La résistance aux **projections de métaux en fusion**

Pour avoir des informations claires et précises sur le casque, notamment sa date de fabrication, le nom du fabricant ou encore le type de protection, des informations essentielles sont affichées sur le casque. On y retrouve notamment le **marquage réglementaire CE**, mais aussi le marquage de la norme et la marque NF attribuée par l'AFNOR pour les produits répondant aux exigences de certification et **qui atteste que les caractéristiques du produit sont conformes à la norme NF EN 397** ainsi qu'aux spécifications complémentaires. Cette certification NF atteste également que le produit répond aux exigences de contrôle de fabrication définies par la norme. On retrouvera également les marquages suivants :

- Nom du fabricant
- Année et trimestre de fabrication
- Type du casque
- Taille du casque en centimètres
- Abréviation du matériau de la calotte

La norme additionnelle EN 12492

La norme additionnelle EN 12492 **définit des exigences minimales de sécurité ainsi que les méthodes d'essai pour les casques d'alpinisme**. Elle possède un plus haut niveau de protection contre les chocs, et est donc destinée aux casques utilisés pour les travaux en hauteur par exemple ou plus simplement en alpinisme.

Quelques conseils lors du choix de votre casque :

L'idéal est de **choisir un casque blanc**, car celui-ci permet de réfléchir les rayons du soleil, permettant ainsi de réduire la vitesse à laquelle l'intérieur du casque se réchauffe. Néanmoins, la **couleur des casques peut être synonyme d'un certain métier**, d'une certaine fonction selon les entreprises.

Les normes protection de la tête

- **EN 397** : Spécifications générales, exigences physiques et de performance, et méthodes d'essais relatives aux casques de protection.
- **EN 812** : Spécifications générales des casquettes anti-heurt. Les casquettes anti-heurt pour l'industrie sont destinées à offrir une protection limitée du porteur lorsque sa tête vient heurter des objets durs et immobiles. Elles sont essentiellement destinées pour des utilisations en intérieur où des objets ne peuvent pas tomber. Elles ne sont pas destinées à protéger des effets des projections ou chutes d'objets ou des charges en suspension ou en mouvement. Il y a lieu de ne pas confondre les casquettes anti-heurt pour l'industrie avec des casques de protection pour l'industrie spécifiés dans la norme EN 397.